



PROCÈS-VERBAL N° 05

Réunion du :	18 octobre 2021
Présidence :	Sylvain DENIS
Présents :	Alain CHARRANCE – Willy FRESHARD – Gabriel GO – Joël BEASSE – Céline PLANCHET
Excusés :	Wahib ALIMI – Gérard NEGRIER
Assistent :	Kevin GAUTHIER – Arnaud VAUCELLE

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club de NANT'EST FOOTBALL CLUB (519335),
M. BEASSE Joël, membre du club de ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB (852483),
M. CHARRANCE Alain, membre du club S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),
M. GÔ Gabriel, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226),
M. NEGRIER Gérard, membre du club F.C. ST SATURNIN LA MILESSE (530471),
Mme. PLANCHET Céline, membre du club POUZAUGES BOCAGE FC (551170),
Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,

- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Coupe Nationale Futsal

➔ Forfaits

Match n° 24061844 : St Nazaire Af 1 (590211) / Nantes Dervallieres 1 (519195) du 11.10.2021 – 1er Tour de la Coupe Nationale Futsal / Phase Régionale

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe Nantes Dervallieres 1, adressé par mail.

Conformément à l'article 11 du Règlement de l'épreuve, Nantes Dervallieres 1 :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n° 24061842 : La Roche/Yon Fc Rob 1 (525247) / Sevremont F.C. 1 (552171) du 16.10.2021 – 1er Tour de la Coupe Nationale Futsal / Phase Régionale

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe La Roche/Yon Fc Rob 1, adressé par mail.

Conformément à l'article 11 du Règlement de l'épreuve, La Roche/Yon Fc Rob 1 :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

➔ Homologation du 1^{er} tour

La Commission prend connaissance et homologue les résultats du 1^{er} Tour.

➔ Tirage du 2^{ème} tour

La Commission procède au tirage au sort du 2^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 30 Octobre 2021 à 16h00 sur le terrain du club 1^{er} nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles. Il y aura 10 matchs et 4 exempts (4 équipes de Régional 1 Futsal tirées au sort).

3. Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal

➔ Engagements

La Commission prend connaissance de la liste des équipes engagées, soit 49 équipes, qui se répartissent ainsi :

- District 44 : 9 clubs
- District 49 : 9 clubs
- District 53 : 13 clubs
- District 72 : 6 clubs
- District 85 : 12 clubs

4. Championnats R1 et R2 Futsal

➔ Forfaits

Match n° 23443699 : A. Nantaise Futsal 1 (554447) / Nantes Franco Portug 1 (563938) du 09.10.2021 – Journée 2 du championnat de Régional 1 Futsal

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe Nantes Franco Portug 1, adressé par mail. Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Nantes Franco Portug 1 :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n° 23472439 : Nantes Franco Portug 2 (563938) / Montaigu Fc 1 (507116) du 18.10.2021 – Journée 1 du championnat de Régional 2 Futsal / Groupe B

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe Nantes Franco Portug 2, adressé par mail. Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Nantes Franco Portug 2 :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

➔ Résultats

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres jusqu'au 17.10.2021.

5. Championnats Jeunes Futsal

➔ Reports

La Commission fait le point sur les reports :

Compétition	Journée	Date journée	N° de match	Equipe recevant	Equipe visiteuse	Date initiale	Date report
Régional U13 Futsal	1	16/10/2021	24061056	MONTAIGU VENDEE FOOT 1	NANTES ETOILE FUTSAL 1	17/10/2021	28/11/2021 - 11h
Régional U13 Futsal	1	16/10/2021	24061055	ILE D ELLE CHAILLÉ V 1	NANTES ANF FUTSAL 1	17/10/2021	A définir
Régional U15 Futsal	1	09/10/2021	24061181	NANTES ETOILE FUTSAL 1	85 LES SABLES TVEC 1	10/10/2021	A définir
Régional U15 Futsal	1	09/10/2021	24061179	MONTAIGU VF 1	NANTES ANF FUTSAL 1	09/10/2021	10/12/2021 - 21h
Régional U15 Futsal	1	09/10/2021	24061178	ILE D ELLE CHAILLÉ V 1	NANTES METROP FUTSAL 15	09/10/2021	08/01/2022 - 15h
Régional U15 Futsal	1	09/10/2021	24061180	NANTES DOULON BOTTIE 1	LAVAL ETOILE FC 1	09/10/2021	A définir

➔ Résultats

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres jusqu'au 17.10.2021.

➔ Pratique U11 Futsal

La Commission prend connaissance des retours des clubs à la suite du sondage envoyé le 29.09.2021 : les clubs répondent en majorité, de manière positive à l'établissement d'une pratique U11 Futsal.

La Commission précise qu'une relance va être envoyée, à destination des clubs n'ayant pas répondu audit sondage.

6. Coupe U15 Futsal

Les clubs ont reçu le calendrier de la compétition, qui débutera les 27 et 30 octobre 2021, et qui se déroulera sur l'ensemble des cinq Districts des Pays de la Loire.

7. Divers

➔ Statistiques

La Commission fait le point sur les effectifs dans chaque District.

➔ COPA COCA-COLA

La Commission revient sur l'édition 2021 de la Copa Coca-Cola et précise que la F.F.F. renouvellera la compétition avec une édition 2022.

8. Calendrier

Prochaine réunion : le 22.11.2021 à 18h30, à St Sébastien sur Loire.

Le Président
Sylvain DENIS



Le Secrétaire de séance
Kevin GAUTHIER

